

POUR DES COMMUNES DE MONTAGNE VIVANTES, SOBRES ET RÉSILIENTES

MANIFESTE MOUNTAIN WILDERNESS
POUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026

La montagne à l'heure des choix

Les communes de montagne se trouvent aujourd'hui au cœur d'une triple urgence : sociale, écologique et démocratique. Dans nos vallées et nos villages, le quotidien se complexifie : logements trop chers ou inaccessibles, dépendance excessive à la voiture et à l'économie touristique, notamment hivernale, services aux publics fragilisés, précarisation de l'emploi, difficultés agricoles, pression touristique croissante et mal maîtrisée, artificialisation qui grignote les terres, installations obsolètes héritées de modèles dépassés qui marquent encore les paysages, un modèle économique trop souvent encore basé sur le ski alpin et le développement immobilier qui ne répond pas aux enjeux tout en "justifiant" de lourds aménagements destructeurs des milieux et des paysages ou la transformation de la montagne en parc d'attraction banalisé. Dans le même temps, les crises écologiques bouleversent déjà profondément les territoires de montagne : sécheresses, pollutions et tensions sur l'eau, incendies, érosion des sols, crues torrentielles, instabilité des terrains, effondrement de la biodiversité... **La montagne n'est plus en transition : elle est engagée dans une transformation rapide et contrainte**, qui fragilise à la fois les milieux naturels et les conditions de vie humaine. Au fil des années, ces territoires vont progressivement devenir des refuges climatiques et devront s'adapter à des nouveaux besoins et exigences, ils peuvent être clivants socialement et nous devons conforter l'accès de tous.

Pourtant, une conviction demeure : **les communes et les intercommunalités ont le pouvoir d'agir, de montrer un autre chemin. Un chemin qui privilégie la vie à l'année et le bien-être des habitants plutôt que la fuite en avant infrastructurelle ; la préservation des écosystèmes plutôt que l'artificialisation continue ; le long terme plutôt que la rentabilité court-termiste ; l'habitabilité et l'accès à la montagne pour toutes et tous plutôt que la quête du toujours plus.**

La lucidité n'interdit ni l'envie ni le désir. Elle en est la condition.

La montagne peut devenir un territoire pionnier d'une transformation juste et désirable : un lieu où l'on vit dignement à l'année, où l'on accueille sans détruire, où l'on protège le vivant sans fermer l'accès à la nature, où les choix se construisent avec celles et ceux qui habitent la montagne, y travaillent ou la fréquentent, et donc font vivre ces territoires.

Mountain Wilderness propose un cadre clair, ambitieux et réalisable pour les mandatures 2026-2032 avec **10 engagements essentiels et 7 décisions structurantes**, pour une montagne durablement vivante et accueillante.

Ces propositions s'appuient sur plus de **35 ans d'engagement et d'expertise** sur l'ensemble des massifs français, ainsi que sur la **Grande Concertation Montagnes 2030**¹, lancée en 2025. Celle-ci a permis de recueillir **plus de 25 000 contributeurs et 2 400 propositions**, témoignant d'une attente forte : celle de communes de montagne capables d'assumer pleinement leur responsabilité politique face aux transformations à venir.

¹. mountainwilderness.fr/decouvrir-nos-modes-daction/amplifier/concertation-reinventons-la-montagne

La vision de Mountain Wilderness

Une montagne d'équilibre, territoires exceptionnels précieux aux humains où la préservation des espaces sauvages, des paysages et des écosystèmes va de pair avec une vie humaine digne et pérenne à l'année.

Une montagne accessible et accueillante pour toutes et tous, car le droit d'accès à la nature est fondamental et ne peut être conditionné ni par le niveau de revenu, ni par des logiques de privatisation ou d'exclusion territoriale.

Une montagne bien commun, qui ne se réduit ni à un produit touristique, ni à un décor, ni à un terrain de jeu, mais qui appelle des choix politiques responsables, au service de l'intérêt général et des générations futures.

Une montagne vivante et fragile, où la cohabitation avec la faune sauvage, la préservation des habitats, des corridors écologiques et des continuités du vivant sont reconnues comme des priorités politiques à part entière.

Une montagne habitée, où la vie à l'année, le logement, l'agriculture, l'artisanat, les services aux publics et les mobilités du quotidien priment sur les logiques d'attractivité à court terme et à tout prix.

Une montagne démocratique, où l'ensemble des habitants, acteurs locaux et usagers sont associés aux décisions qui engagent durablement leur territoire, dans un esprit de transparence, de dialogue et de co-construction.

Une montagne de transformation, qui assume de changer de modèle plutôt que de s'accrocher à des systèmes à bout de souffle, et qui choisit la résilience, la sobriété et l'habitabilité plutôt que la fuite en avant.

Une montagne de culture et d'imaginaires, où l'on apprend à observer, comprendre et respecter les milieux, à travers l'éducation, la médiation, la culture, le sport et la transmission des savoirs liés au vivant.

Une montagne qui engage et préserve les glaciers, 100 communes ont sur leur territoire un écosystème glaciaire ou post-glaciaire qui nécessite un engagement fort visant leur mise en protection forte¹.

1. État des lieux réalisé par l'association Marge sauvage

10 ENGAGEMENTS ESSENTIELS POUR LES COMMUNES DE MONTAGNE

- ① Garantir une **vie à l'année** pour les habitants, digne et ancrée dans le respect des limites planétaires
 - ② Protéger les **espaces naturels**, notre vraie richesse
 - ③ Rendre obligatoire et systématique la **consultation** des habitants, acteurs locaux et visiteurs
 - ④ Maîtriser l'**aménagement** du territoire
 - ⑤ Agir pour un **logement** accessible à l'année
 - ⑥ Repenser les besoins de **mobilités** en montagne
 - ⑦ Préparer les communes aux impacts du **changement climatique**
 - ⑧ Relocaliser l'alimentation et soutenir une **agriculture** de montagne de proximité résiliente
 - ⑨ Démanteler les **installations obsolètes** et restaurer les sites
 - ⑩ Redéfinir l'avenir des **stations de ski**
-

7 DÉCISIONS STRUCTURANTES À PRENDRE DÈS 2026

- ① Déclarer un **moratoire** sur toute nouvelle UTN ou extension d'aménagements skiables
- ② Lancer un Plan "**Eau & Montagnes**" communal
- ③ Créer un "**Plan Mobilités** de Montagne 2030"
- ④ Mettre en place un "**Conseil** local de la montagne"
- ⑤ Officialiser une trajectoire de **transition** du modèle touristique
- ⑥ Mettre en place des mesures de maîtrise des flux de visiteurs dans les sites naturels **surfréquentés**
- ⑦ Mettre en protection forte les **glaciers**



10 ENGAGEMENTS ESSENTIELS POUR LES COMMUNES DE MONTAGNE

1

GARANTIR UNE VIE À L'ANNÉE POUR LES HABITANTS, DIGNE ET ANCRÉE DANS LE RESPECT DES LIMITES PLANÉTAIRES

La transformation des territoires de montagne doit être portée en priorité par celles et ceux qui y vivent à l'année. Une commune de montagne a d'abord la responsabilité de **garantir des conditions de vie dignes et stables à ses habitants** : accès à l'école, à la santé, aux commerces, à l'énergie, au numérique, à la culture et à des solutions de mobilité adaptées et décarbonées etc... Cela suppose des choix politiques clairs : maintenir et renforcer les services aux publics, soutenir les commerces de proximité, sécuriser durablement les réseaux d'eau et d'électricité, et faire de la vie quotidienne une priorité de l'action municipale. Faire ce choix, c'est affirmer que **l'avenir des territoires de montagne ne dépend pas d'abord des flux touristiques**, mais des habitantes et habitants qui les font vivre, les entretiennent et les transmettent.

Les communes de montagne peuvent être des territoires **pionniers** d'autres manières d'habiter la Terre. Des territoires où la sobriété n'est pas une contrainte subie mais un projet collectif choisi ; où l'on réduit les besoins de mobilité plutôt que de multiplier les déplacements ; où se développent des filières alimentaires locales et résilientes ; où l'artisanat, les savoir-faire et les activités à taille humaine sont soutenus et valorisés.

En assumant ces orientations, les collectivités locales ne se contentent pas d'accompagner la transition : **elles impulsent de véritables transformations**, nécessaires pour garantir l'habitabilité des territoires de montagne dans le respect des limites planétaires.



2

PROTÉGER LES ESPACES NATURELS, NOTRE VRAIE RICHESSE

Les espaces naturels de montagne constituent un “bien commun” indispensable aux humains et comptent parmi les derniers grands réservoirs de biodiversité. Ils subissent pourtant une pression croissante liée aux aménagements touristiques, à l’artificialisation des sols, aux pratiques motorisées, aux pollutions et au dérangement de la faune sauvage.

Protéger le vivant n'est pas un frein au développement des communes de montagne : **c'est une condition de leur avenir**. Les collectivités ont la responsabilité de stopper l'artificialisation dans les documents d'urbanisme (PLUi, SCOT), de préserver les sols vivants, les zones humides et les habitats naturels, de maintenir les corridors écologiques et de réduire la place de la voiture dans les sites sensibles.

Accueillir en montagne suppose d'accompagner. Les communes doivent investir dans la médiation, l'éducation à l'environnement et la sensibilisation des visiteurs comme des habitants, afin de limiter les impacts, de favoriser la cohabitation avec la faune sauvage et de préserver durablement les équilibres écologiques.

Engager par la voie de la concertation citoyenne la mise en protection forte des glaciers et des écosystèmes post glaciaires pour les 100 communes concernées. L'expérience engagée par l'État dans les Hautes-Alpes pour la Haute-Romanche doit être largement dupliquée. Les équipes municipales doivent être volontaires.

Préserver les milieux naturels et l'identité montagnarde, ce n'est pas freiner le développement : c'est garantir aux humains — habitants, travailleurs et visiteurs — la possibilité de continuer à vivre, travailler et se relier durablement à ces territoires.

La protection des espaces naturels est un choix politique structurant : **elle conditionne l'habitabilité des territoires de montagne à long terme.**

3

RENDRE OBLIGATOIRE ET SYSTÉMATIQUE LA CONSULTATION DES HABITANTS ACTEURS LOCAUX ET VISITEURS

Les projets d'aménagement qui transforment durablement les territoires de montagne ne peuvent plus être décidés sans celles et ceux qui y vivent, travaillent ou les visitent. Tourisme, urbanisme, énergie, gestion de l'eau, usages des sols : **aucun projet structurant ne doit être imposé par le haut.**

Les communes ont la responsabilité de rendre la consultation des habitants, des associations, des acteurs socio-professionnels et environnementaux **systématique, transparente et documentée**, dès la genèse des projets. Il ne s'agit pas d'informer a posteriori, mais de **co-construire réellement les décisions**.

La démocratie environnementale est un droit.

Elle est aussi une condition essentielle pour rétablir la confiance, apaiser les conflits d'usage et construire des projets durables, acceptés et partagés.

La démocratie locale en montagne ne peut se limiter aux seuls habitants permanents.

Les choix d'aménagement et de développement concernent aussi celles et ceux qui y travaillent — agriculteurs, saisonniers, artisans, agents publics — ainsi que celles et ceux qui la fréquentent régulièrement et pour qui la montagne est essentielle.

Une commune qui consulte est une commune qui fait société.



4

MAÎTRISER L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Les communes de montagne doivent mettre fin à l'artificialisation continue des fonds de vallée et des versants. Cela implique des choix politiques clairs : **stopper les projets destructeurs**, refuser l'étalement urbain, protéger les sols vivants et préserver les zones humides, indispensables à la régulation de l'eau et du climat.

Maîtriser l'aménagement, c'est aussi **réinvestir l'existant** : densifier intelligemment le bâti déjà artificialisé, réhabiliter plutôt que construire, encourager les solutions réversibles, sobres et adaptées aux contraintes locales, et privilégier les matériaux et savoir-faire locaux.

L'aménagement du territoire doit sortir de la logique d'expansion infinie pour devenir une **véritable stratégie d'habitabilité**, fondée sur la sobriété, la résilience et le respect des équilibres naturels.

La montagne n'a plus de place à perdre.

5

AGIR POUR UN LOGEMENT ACCESIBLE À L'ANNÉE

La crise du logement frappe de plein fouet les communes de montagne : explosion des locations touristiques de courte durée, multiplication des résidences secondaires, pression foncière et immobilière, impossibilité pour les travailleurs, les familles et les saisonniers de se loger durablement. Il est de plus en plus récurrent qu'il ne leur reste que des "désaissés" du tourisme, obsolètes et passoires thermiques.

Face à cette situation, les communes doivent **reprendre le contrôle du logement**. Cela passe par des dispositions dans le PLU, l'encadrement strict des locations touristiques, une fiscalité dissuasive sur les logements vacants, la mise en œuvre d'une politique foncière publique pour développer un parc immobilier à vocation exclusive d'habitat permanent, déconnecté du marché touristique et secondaire, la rénovation du bâti existant et vacant, ainsi que la mise en place de programmes de logement social et intermédiaire adaptés aux réalités locales.

Garantir un logement accessible à l'année, c'est défendre le droit d'habiter la montagne. Une montagne vivante a besoin d'habitants... qui peuvent réellement y vivre.



6

REPENSER LES BESOINS DE MOBILITÉS EN MONTAGNE

La dépendance à la voiture isole les habitants, dégrade la qualité de l'air, sature les vallées et crée des conflits d'usages, au détriment de la vie locale et de la faune sauvage. Elle renforce aussi les inégalités d'accès à la montagne, pour les habitants comme pour les visiteurs.

Les communes doivent exiger et construire avec les intercommunalités dont c'est la mission et les régions pour les liaisons inter-cités des **systèmes de mobilité cohérents et accessibles** : navettes régulières, transport à la demande, réseaux intercommunaux, parkings en vallée, cheminements piétons et cyclables sécurisés, et restrictions de circulation sur les routes et sites les plus sensibles.

Réduire les mobilités subies passe également par la **relocalisation des activités et des services**, afin de limiter les déplacements contraints du quotidien et de renforcer la vie à l'année.

Moins de voitures, c'est plus de respiration, plus de sécurité, plus d'équité et **une montagne plus agréable à vivre pour les humains comme pour la faune sauvage**.

7

PRÉPARER LES COMMUNES AUX IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La montagne est en première ligne face au changement climatique : canicules, sécheresses, feux de forêt, crues torrentielles, instabilité des sols, effondrements, tensions sur l'eau potable, fragilisation durable du tourisme de neige. Ces phénomènes ne relèvent plus de l'exception, mais du quotidien des communes de montagne.

Les collectivités doivent **anticiper et s'adapter** par des politiques locales ambitieuses : diminution de la dépendance au tourisme, en particulier lié au ski alpin (qui nécessite de lourds investissements économiquement risqués et destructeurs de l'environnement), gestion fine et partagée de la ressource en eau, prévention des incendies, protection des berges et des zones tampons naturelles, choix de matériaux et de formes urbaines adaptés, urbanisme résilient, cartographie et partage des risques, information et préparation de la population.

S'adapter, ce n'est pas renoncer. C'est **protéger les vies, les biens et les paysages**, et garantir l'habitabilité des territoires de montagne face aux bouleversements à venir.

Au vu des derniers évènements (Vésubie et Roya (06) en 2020, La Bérarde (38) en 2024, Blatten (Suisse) en 2025...) des actions de préservation des personnes doivent être engagées afin de réduire au maximum les pertes humaines. Les habitants doivent être sensibilisés et formés dans le cadre de plans de prévention des risques avec des exercices réguliers favorisant les bons réflexes et en développant des RETEX (retour d'expériences) pour les améliorer.



8

RELOCALISER L'ALIMENTATION ET SOUTENIR UNE AGRICULTURE DE MONTAGNE DE PROXIMITÉ RÉSILIENTE

L'agriculture et le pastoralisme de montagne sont des piliers essentiels des territoires : ils nourrissent les populations, façonnent les paysages, entretiennent les milieux, contribuent à la biodiversité, à la gestion de l'eau, à la prévention des risques naturels et à la cohésion sociale. Leur affaiblissement met en danger l'équilibre même des communes de montagne.

Le pastoralisme, pilier central de l'agriculture de montagne, garantit des paysages vivants, des alpages entretenus et une activité agricole à l'année. Les communes et intercommunalités ont un rôle structurant pour le soutenir durablement : protection du foncier pastoral, maintien et adaptation des équipements, gestion sobre et partagée de l'eau en estive, et actions de médiation pour assurer la cohabitation entre usages agricoles, habitants et visiteurs.

L'agriculture de montagne est indissociable de la question alimentaire. Les collectivités doivent relocaliser l'alimentation, sécuriser l'installation et la transmission des fermes, lutter contre la prédation foncière liée au développement touristique, préserver les sols, soutenir les circuits courts et filières locales (fromages, viande, maraîchage, transformation artisanale), valoriser les savoir-faire, maintenir des alpages vivants et reconnaître le rôle des prairies dans le stockage du carbone.

Cela implique aussi l'approvisionnement local des cantines et équipements publics, l'accompagnement des pratiques agroécologiques adaptées aux milieux montagnards, et un travail avec la recherche scientifique pour développer des cultures résilientes face au changement climatique, soutenu par les collectivités en ingénierie et en financements.

Une alimentation locale renforce **l'autonomie des territoires**, soutient l'économie locale, réduit la dépendance aux importations et accroît la résilience climatique et sociale.

Une montagne qui nourrit et se nourrit localement est une montagne qui tient debout.

9

DÉMANTELER LES INSTALLATIONS OBSOLÈTES ET RESTAURER LES SITES

Le modèle économique fondé presque exclusivement sur la neige montre aujourd'hui ses limites face aux changements climatiques, à l'augmentation des coûts et à l'endettement croissant des collectivités. Continuer à maintenir des infrastructures obsolètes revient à retarder des décisions inévitables, au détriment des finances publiques et des paysages.

Les communes et les intercommunalités doivent **prendre les devants** : repenser la gouvernance des stations, analyser de manière transparente les risques climatiques et économiques, réduire les coûts fixes, revoir les infrastructures existantes, démanteler celles qui n'ont plus d'usage et restaurer les sites dégradés. Cette démarche doit s'accompagner d'une diversification des activités, d'un travail sur le logement des saisonniers et d'une association réelle des habitants aux choix d'avenir.

Assumer le démantèlement des installations devenues inutiles et engager la restauration des sites dégradés, c'est faire preuve de responsabilité écologique, financière et politique. Ces choix, souvent difficiles à court terme, permettent de réparer les milieux, de réduire durablement les charges publiques et de redonner de la valeur aux paysages de montagne. Ils constituent un préalable indispensable pour reconstruire des territoires plus sobres et plus cohérents avec les réalités climatiques à venir.



10

REDÉFINIR L'AVENIR DES STATIONS DE SKI

Les stations de ski sont à un tournant historique. Le modèle économique fondé quasi exclusivement sur la neige devient de plus en plus vulnérable face au changement climatique, à l'augmentation des coûts et aux limites environnementales. Les communes ne peuvent plus se contenter de prolonger artificiellement un système à bout de souffle.

Il est temps de **redéfinir le rôle des stations** : repenser leur gouvernance, analyser avec transparence les risques climatiques et financiers, réduire les coûts fixes, adapter et rationaliser les infrastructures, améliorer les conditions de logement et de travail des saisonniers, et associer pleinement les habitants aux décisions stratégiques.

Les stations peuvent devenir autre chose que des machines à ski. Elles peuvent être des **portes d'entrée accueillantes de la montagne de demain** : des lieux d'accueil régulé, de découverte, de médiation et de pratiques respectueuses des milieux, au service d'une montagne accessible, vivante et partagée toute l'année.

S'orienter vers un modèle sobre, diversifié, respectueux de l'identité montagnarde, résilient et désendetté, c'est **assurer un avenir durable aux territoires de montagne**, plutôt que de s'accrocher à un modèle qui ne tiendra plus.



7 DÉCISIONS STRUCTURANTES À PRENDRE DÈS 2026

1

DÉCLARER UN MORATOIRE SUR TOUTE NOUVELLE UTN OU EXTENSION D'AMÉNAGEMENTS SKIABLES

Face au bouleversement climatique, la poursuite des extensions skiables ou des projets d'UTN n'est plus tenable ni sur le plan écologique, ni sur le plan économique. Les communes doivent décréter un moratoire immédiat pour stopper la fuite en avant et ouvrir un temps d'honnêteté collective : diagnostic climatique, analyse des vulnérabilités, transparence des coûts, évaluation des alternatives. Ce gel permet de réorienter les investissements vers la diversification, la résilience et les besoins réels des habitants. C'est la première pierre d'un modèle soutenable.

2

LANCER UN PLAN « EAU & MONTAGNES » COMMUNAL

L'eau devient le nerf vital des territoires de montagne : sécheresses, conflits d'usages, tension sur les nappes, fragilisation des milieux. Chaque commune doit se doter d'un plan ambitieux intégrant la restauration des zones humides, la réduction des consommations, l'abandon progressif des retenues artificielles au profit de solutions fondées sur la nature, et une gouvernance de l'eau réellement partagée. Ce plan garantit l'accès à l'eau potable, protège les écosystèmes et sécurise l'avenir agricole et humain de la vallée.

3

CRÉER UN « PLAN MOBILITÉS DE MONTAGNE 2030 »

La montagne ne peut plus être organisée autour du “tout-voiture” : saturation des routes, pollutions, conflits d’usages, insécurité, accès inégal. Les communes doivent bâtir un plan complet pour transformer les mobilités : navettes cadencées, liaisons intercommunales, covoiturage local facilité, information voyageurs, parkings en vallée, fermeture saisonnière de certaines routes sensibles. L’objectif : fluidifier les déplacements, améliorer la qualité de vie, réduire les émissions et rendre l’accès plus équitable pour les habitants comme pour les visiteurs.

4

METTRE EN PLACE UN « CONSEIL LOCAL DE LA MONTAGNE »

Pour sortir des décisions imposées et redonner confiance, chaque commune doit instaurer un Conseil local de la montagne réunissant habitants, acteurs socio-économiques, associations, scientifiques, professionnels de terrain et acteurs environnementaux. Ce conseil devient l'espace où se discutent les projets d'aménagement, les usages du territoire, les enjeux touristiques, les politiques d'eau et de biodiversité. Il garantit un suivi public, des arbitrages transparents et une co-construction réelle des décisions, fondée sur l'intérêt général et la protection du vivant.

5

OFFICIALISER UNE TRAJECTOIRE DE TRANSITION DU MODÈLE TOURISTIQUE

Le modèle *monodépendant* centré sur le tout ski trouve ses limites : vulnérabilité climatique, volatilité économique, coûts croissants, artificialisation massive... Les communes doivent assumer une trajectoire claire pour repenser leur modèle : audit complet de la situation, diversification touristique et économique cohérente avec les capacités du territoire, stratégie logement/emploi pour les habitants, accompagnement des saisonniers, reconversion ou montée en compétences des agents des régies. Une transition juste, planifiée, et tournée vers l'habitabilité de long terme.

6

METTRE EN PLACE DES MESURES DE MAÎTRISE DES FLUX DE VISITEURS DANS LES SITES NATURELS SURFRÉQUENTÉS

Dans les hauts lieux surfréquentés que l'on aime voir du fait de leur caractère exceptionnel, constituant un patrimoine naturel, paysager et patrimonial indéniable, il convient de déterminer les places précises de saturation, recenser les impacts pour les écosystèmes (biotopes et biocénoses) en lien avec les scientifiques (écologues et spécialistes des flux touristiques), fixer des seuils de fréquentation touristique à ne pas dépasser dans chaque site fragile, évaluer la satisfaction des visiteurs en période de saturation d'une part et en basse saison d'autre part, trouver des relais parmi les acteurs économiques et sociaux (habitants, visiteurs, commerçants, élus, associations de protection de la nature...) permettant d'anticiper les périodes de saturation, mettre en place une vigilance sur les flux à partir d'indicateurs d'impact biologique et socio-économique.

7

METTRE EN PROTECTION FORTE LES GLACIERS

Les glaciers de montagne sont des biens communs essentiels : réserves d'eau, régulateurs naturels, indicateurs avancés du dérèglement climatique et patrimoines majeurs des territoires alpins. Leur disparition rapide engage directement la responsabilité des collectivités locales. Près de 100 communes ont sur leur territoire un ou plusieurs écosystèmes glaciaires et post-glaciaires. Ces milieux extrêmement fragiles restent pourtant exposés à des pressions humaines évitables et à des projets incompatibles avec leur état de vulnérabilité. Les communes concernées doivent s'engager clairement dans la mise en protection forte des glaciers, par la voie de la concertation citoyenne, en lien avec l'État, les scientifiques et les acteurs locaux. Cette démarche implique de renoncer à tout nouvel aménagement aggravant leur dégradation, d'intégrer leur protection dans les documents d'urbanisme et d'encadrer strictement les usages et la fréquentation. **Protéger les glaciers et les écosystèmes post glaciaires, c'est assumer la fin d'un modèle, préserver durablement la ressource en eau, réduire les risques naturels et préparer l'habitabilité future des territoires de montagne.**

Des exemples qui montrent que c'est possible

Une montagne d'équilibre, territoires exceptionnels précieux aux humains où la préservation des espaces sauvages, des paysages et des écosystèmes va de pair avec une vie humaine digne et pérenne à l'année.

Une montagne accessible et accueillante pour toutes et tous, car le droit d'accès à la nature est fondamental et ne peut être conditionné ni par le niveau de revenu, ni par des logiques de privatisation ou d'exclusion territoriale.

Une montagne bien commun, qui ne se réduit ni à un produit touristique, ni à un décor, ni à un terrain de jeu, mais qui appelle des choix politiques responsables, au service de l'intérêt général et des générations futures.

Une montagne vivante et fragile, où la cohabitation avec la faune sauvage, la préservation des habitats, des corridors écologiques et des continuités du vivant sont reconnues comme des priorités politiques à part entière.

Engagements des candidats

- ▲ Refuser tout nouvel aménagement destructeur.
- ▲ Stratégie locale "Eau & Climat".
- ▲ Priorité au logement des habitants.
- ▲ Plan Mobilités de Montagne.
- ▲ Protection active des espaces naturels.
- ▲ Engagement des 100 communes concernées pour la mise en protection forte des glaciers.
- ▲ Gouvernance transparente incluant les habitants.

La prochaine mandature municipale (2026-2032) sera décisive. Mountain Wilderness appelle chaque candidate et chaque candidat à faire de leur mandat celui de l'habitabilité, de la sobriété et du respect du vivant en montagne.

Mountain Wilderness appelle à une gouvernance élargie et exigeante, fondée sur la concertation avec les habitants, les acteurs socio-économiques, les professionnels de terrain, les associations, les scientifiques et les usagers de la montagne.

Association nationale engagée depuis plus de 35 ans, Mountain Wilderness porte aussi la voix de celles et ceux pour qui la montagne est un bien commun, un espace de liberté, de nature et de responsabilité collective.



Mountain Wilderness France

mountainwilderness.fr

04 76 01 89 08 | contact@mountainwilderness.fr

Suivez-nous sur :

